COMPTE-RENDU DU COMITE HYGIENE SECURITE CONDITONS DE TRAVAIL 09
VENDREDI 5 JUIN 2015

Pour l'administration :
M. Briand (Président du CHSCT 09) : excusé ;
Mmes Clarac (Secrétaire Générale) ;
Mme Abeilhé (Secrétaire de séance) ;
M. Maury (chef du service des moyens premier degré) ;
Mme Bauzou (Conseillère de prévention départementale) ;
M. Claverie (Assistant de prévention de la DSDEN) ;
M. Laveilhé (Inspecteur santé et sécurité au travail) ;
Mme Barrau (Conseillère de prévention académique) ;
Pour la FSU : Mmes Aribaud, Bronner, Gasulla, Rigal et M. Estalrich ; Mme Richardeau est excusée ;
Pour l'UNSA-Education : Mmes Ferrigno, Guezenec, Gonzalès, Piquemal et M. Mazzonnetto ; Mmes Piquemal, Sans et Voignier et M. Indart sont excusés.

M. l'Inspecteur d'Académie étant excusé, Mme la Secrétaire générale préside la séance qui sera enregistrée. Mme la Secrétaire générale nous indique en préambule que deux personnes interviendront lors de cette réunion à titre d'expert :

- Mme Boisson, assistante sociale des personnels : bilan du service social des personnels ;
- Mme Lesage, IEN de la circonscription de Pamiers Basse-Ariège : point sur les visites des écoles de Saverdun et de Bonnac.

1. **Approbation du procès-verbal du 27 avril 2015**

- **Une première modification est demandée par les deux organisations syndicales :**

Dans le PV, il est noté « *Ils (les représentants du personnel) demandent davantage de fermeté de la part du président du CHSCT et la transmission de l'information à Mme Le Préfet dans les plus brefs délais.* »
Les deux délégations syndicales demandent l'ajout de la phrase suivante : « ***L'Inspecteur d'académie répond qu'il ne souhaite pas mécontenter les maires. Les représentants des personnels rappellent que cela avait été acté lors du précédent CHSCT du 9 mars. A ce propos, l'Inspecteur d'Académie indique : « S'ils ne sont pas contents, on les enverra au Népal.*** » »
Mme la Secrétaire générale explique que, pour elle, ces propos n'ont pas lieu d'être dans ce PV.
La FSU indique que ces propos sont inacceptables de la part de M. l'Inspecteur d'académie et qu'ils doivent figurer dans le PV. L'UNSA-Education nous rejoint dans cette demande. Par ailleurs, la FSU demande à Mme la Secrétaire générale son point de vue sur ces propos, s'il elle a pu en parler avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie.
Mme la Secrétaire générale indique qu'elle n'a pas de précision à apporter et maintient que pour elle ces propos n'ont pas à être dans le PV.

- **Une deuxième modification est demandée par la FSU.**

Ainsi, en ce qui concerne la situation de Seix, il est écrit dans le PV : « *l'IA-IPR indique que les installations sont conformes et optimales* ».
La FSU demande que cela soit remplacé par : « *un membre de la FSU précise que l'IPR n'a pas écrit que « les installations sont conformes et optimales » mais « il revient aux enseignants d'EPS de procéder à une exploitation optimale des installations dans le respect des règles de sécurité.* » En effet, les propos de l'IA-IPR ne signifient pas que les installations sont conformes mais qu'au regard des installations en place, il faut tenter d'en faire le meilleur usage possible.

- **Une troisième modification est demandée par la FSU** :

En ce qui concerne les registres de cahier santé et sécurité du collège de Seix, il est écrit : « *les membres du CSHCT font remarquer qu'il n'y a pas de cahier, mais des feuilles volantes* ». *Monsieur Laveilhé indique que c'est suffisant.* »
La FSU demande qu'il soit écrit : « *c'est suffisant mais il est préférable de mettre à disposition un cahier relié avec des pages numérotées (comme précisé lors de la visite du CHSCT).*»

Le PV est approuvé avec les modifications demandées.

Une incise est faite sur la communication des informations liées au CHSCT :
- **Les PV officiels des séances : la FSU regrette que les PV des CHSCT ne soient pas envoyés aux personnels et demande qu'ils le soient conformément à l'article 18 du règlement intérieur qui précise que « *le résultat des travaux, projets et avis, est porté à la connaissance des agents par tous les moyens appropriés dans un délai d'un mois* ».**

L'Inspecteur Santé et Sécurité indique que cela est également précisé dans le décret n°82-453 du 28 mai 1982.
A ce jour, Monsieur Claverie explique que, pour des raisons informatiques, cela n'est pas possible.
La FSU répète qu'elle regrette réellement que les personnels ne soient pas informés des travaux du CHSCT mais qu'elle le fait très régulièrement par le biais de la presse syndicale.
- **Les préconisations suite aux visites d'écoles et d'établissements** : il est acté qu'elles seront envoyées au maire, à l'IEN de circonscription et au directeur de l'école afin qu'il en informe les enseignants.

2. **Bilan des visites à Lavelanet**

Suite à la restructuration des écoles de Lavelanet, les membres du CHSCT ont fait une visite des écoles le 7 mai 2015 en prévision des travaux. Un compte-rendu a été rédigé par les membres présents à cette visite et est présenté en séance.
Les préconisations seront envoyées à Monsieur le Maire. Elles seront également envoyées à l'IEN de circonscription.
Une deuxième visite du CHSCT aura lieu en novembre après les travaux.

3. **Bilan de la contre-visite de Tarascon**

Le 21 mai 2015, le CHSCT a procédé à une visite dans les écoles de Tarascon (maternelle et élémentaire) Une première visite avait déjà été effectuée et des préconisations avaient été envoyées à la mairie. Suite à cette deuxième visite, les membres du CHSCT constatent que le bilan est décevant, très peu de préconisations ayant été suivies.
La FSU demande ce qu'il va être fait suite à cette visite car il s'agit de la deuxième visite des écoles et que toutes les préconisations n'ont pas été prises en compte.
Mme la Secrétaire générale indique que, comme le veut la procédure, un courrier de recommandation sera envoyé à Monsieur le Maire : y seront jointes les observations faites lors de la deuxième visite. Par ailleurs, les préconisations seront envoyées à l'IEN de circonscription qui fera une visite de l'école avec le maire afin de commenter les préconisations.

4. **Bilan du suivi des écoles de Bonnac, Saverdun et les Bordes-sur-Arize**

- **Ecole de Bonnac** : l'IEN de la circonscription explique qu'elle a fait une visite technique avec la mairie. **Les préconisations ont été faites de façon minimaliste.** Certaines habitudes ont été prises : le local de produits d'entretien utilisés par les services municipaux, par exemple, reste ouvert même pendant le temps scolaire. Il faut faire un travail de responsabilisation des personnels qui ne sont pas sous l'autorité de l'Education Nationale. Pour elle, il est très compliqué de faire avancer les choses. Dans le cadre du DETR (Dotation d'Etat pour les Territoires Ruraux), un préau couvert devrait être construit pour les élèves de l'école maternelle.
- **Ecole des Bordes-sur-Arize** : Mme Bauzou (Conseillère Départementale de Prévention) et M. Rougean (Assistant de prévention de la circonscription) se rendront à l'école le 16 juin à 9H.
- **Ecole de Saverdun** : l'IEN de la circonscription indique que *« elle travaille pour les écoles de Saverdun depuis 2006 »*. Elle explique que la reconstruction de l'école maternelle a été faite. En ce qui concerne l'élémentaire, les bâtiments sont classés et les contraintes sont donc très lourdes. A la demande de Monsieur l'Inspecteur d'académie, elle a visité l'école le 20 mai avec des représentants de la mairie. Voilà un bilan de ses observations
    - **Le revêtement de la cour** : *« la rénovation est certes nécessaire mais elle serait souhaitable sur une petite portion car le devis est astronomique »*. L'IEN a préconisé d'interdire l'accès aux endroits accidentés comme autour des arbres.
    - **Les dalles tombées dans les WC** : toutes les dalles ont été changées.
    - **Problème d'entretien des locaux** (toiles d'araignées, peintures, rideaux…) : les peintures ne posent pas problème, les rideaux ont été lavés et repositionnés correctement.
    - **Rénovation des WC :** elle est programmée. Pour l'instant, les urinoirs vont être enlevés.
    - **Peintures défectueuses :** l'IEN n'a constaté aucune peinture défectueuse.
    - **Carreaux cassés** : ils ont été réparés.
    - La classe qui pose problème à G2 a été entièrement refaite.
    - **Les porte-manteaux** : *« c'est en cours. Ils le font au fur et à mesure de la rénovation des classes »*.
    - **Fenêtres de G3** : L'IEN n'a pas observé de salles dans lesquelles les carreaux menaçaient de tomber.
    - **Etai dans les classes** : L'IEN précise qu'ils sont petits et ne gênent pas les élèves. De plus, ils permettent de solidariser le sol et le plafond. Pour elle, il n'est donc pas envisageable de les changer.

- **Problème d'entretien** : « *il est alloué 5 heures par jour de ménage avec un volant de personnel personnel* ». Le ménage est donc fait dans de bonnes conditions.
- **Salpêtre :** pour L'IEN, « *il n'y a pas de salpêtre, mais des problèmes de peinture qui se décolle* ». Elle est formelle dans son observation.
- **Etagères non fermées** : il n'y a pas selon elle d'obligation règlementaire à fermer les étagères.
- **Eau du robinet marron** : cela n'est pas lié à l'approvisionnement en eau. Des analyses ont été faites par le SMDEA.

En conclusion : l'IEN nous indique qu'elle est en profond désaccord avec les conclusions des membres du CHSCT qui ont effectué la visite. En effet, les travaux ont démarré et l'échéancier est suivi. Des investissements ont été faits puisque deux chaudières ont été achetées l'an dernier. Selon elle, « *il est problématique de dire que l'école est indigne d'accueillir du public et que des salles sont dangereuses* ».

Les membres du CHSCT s'étonnent d'un tel décalage entre les observations des deux visites. **Pour la FSU, cela relève même du « *miracle* ».** L'UNSA-Education propose que lors des visites du CHSCT, l'IEN soit présent afin que les observations soient croisées.

La FSU tient à rappeler que la dangerosité de certaines salles a été notée dans le bilan de la visite avec l'accord de M. Laveilhé, Inspecteur santé et sécurité.

Les deux délégations syndicales indiquent que malgré les observations de l'IEN une délégation du CHSCT devra revenir sur l'école afin de constater l'avancée de ces travaux. Elles pointent malgré tout que les visites du CHSCT ont obligé la mairie à effectuer quelques travaux.

5. **Réflexion sur les visites 2015-2016**

- Les deux délégations syndicales demandent une visite des écoles de Lavelanet au premier trimestre afin de faire un suivi des travaux.
- **La FSU demande la visite du gymnase de Seix où des problèmes de sécurité demeurent**. Mme Clarac indique qu'elle refuse la visite du gymnase. Elle s'engage à prendre contact avec le chef d'établissement afin de voir ce qui peut être fait. **La FSU indique qu'elle souhaite être tenue informée des suites de cette situation afin de pouvoir agir si nécessaire.**
- L'UNSA-Education demande la visite du LEP Irénée Cros et du lycée du Castella, dans le cadre de la fusion des deux établissements à la rentrée 2015.
- L'UNSA-Education demande la visite de la DSDEN dans le cadre de la restructuration des services. **La FSU indique qu'elle se félicite de la demande de l'UNSA-Education puisque l'an dernier, la FSU avait déjà demandé la visite lors du CHSCT du 24 janvier 2015 (cf. PV officiel du 24 janvier 2014 page 6). La délégation FSU demande que cela soit noté au PV officiel.** Mme Clarac s'étonne qu'une réorganisation qui a été actée avec les chefs de service ait besoin d'être vérifiée par le CHSCT. Elle ne comprend pas cette demande puisque cette réorganisation a été faite « *dans l'intérêt des personnels et pour leur bien-être* ».

6. **Statistiques sur les absences et accidents du travail 1er degré**

- Mme Boisson, assistante sociale des personnels, vient faire un bilan.

Ainsi, en Ariège, **193 personnels ont été suivis l'an dernier** par le service social (1er et 2nd degré, privés, contractuels, retraités…) soit 8 % de la population à accompagner (5 600 personnels environ).

Le travail et la santé sont les items principaux traités par le service social.

71 % des personnels qui sont en congé long (congé longue maladie, congé longue durée) sont accompagnés par le service social. Ceux qui ne sont pas accompagnés ne le sont pas uniquement parce qu'ils ne le souhaitent pas.

L'accompagnement du service social auprès des personnels porte sur :

- l'information aux droits (ouverture de congés maladie, enfants malades, maladie du conjoint, possibilité d'occupation thérapeutique bénévole (OTB)…) ;
- la reconversion dans les cas de pathologies ;
- les personnels en situation de handicap (accompagnement de la situation, reconnaissance du handicap auprès de la MDPSH) ;
- l'inaptitude : l'accompagnement peut durer de 2 à 3 ans car c'est une situation très difficile à vivre ;
- les retraites pour invalidité.

Si les personnels ne souhaitent pas que leur situation soit connue des services (pour le mouvement, par exemple), l'assistante sociale ne transmet pas les informations. Elle reste juste dépositaire de la demande puisqu'elle est soumise au secret professionnel.

Un repérage sur les RPS (risques psychosociaux) a été fait par le service. Ces RPS peuvent avoir plusieurs origines :

- le changement : précarité, conflit éthique, instabilité du poste ;
- la relation au travail : relation avec la hiérarchie, avec les collègues, avec les personnes extérieures à l'Education Nationale ; manque de reconnaissance ;
- les exigences liées au travail : demande d'autonomie, injonction contradictoire, degré d'exigence par rapport de la charge de travail.

Cela a des incidences sur les agents : arrête de travail, violence envers soi, violence envers les autres, demande de reconversion, demande de mutation, démission.

Pour Mme Boisson, 17 personnes sur les 193 personnes suivies sont concernées par les RPS. Cela est dû à l'évolution du contexte de travail, à des conflits éthiques, l'instabilité du poste, les relations avec la hiérarchie et les collègues, le manque de reconnaissance et les injonctions paradoxales.

- **Points sur les accidents du travail :** 20 accidents ont été reconnus comme accidents du travail sur le département (6 accidents de la voie publique, 5 chutes, 3 torsion, 2 piqûre, 1 manutention, 2 activité sportive, 1 heurt).

7. <u>Etat des absences et accidents du travail du 2nd degré par établissement</u>

Le tableau a été fourni par les services.

8. <u>Bilan du recensement des DUER (Documents Uniques d'Evaluation des Risques professionnels)</u>

L'administration ne peut faire le bilan.

9. <u>Formalisation de l'information sur les missions du CHSCT SD 09</u>

Lors des réunions de rentrées, des réunions de directeurs, il sera nécessaire de présenter le CHSCT et ses missions.

10. <u>Programmation du prochain CHSCT SD 09</u>

Il aura lieu à la rentrée entre le 1er et le 15 octobre.

Le SE-UNSA demande qu'un groupe de travail ait lieu avant ce CHSCT fin septembre.

11. <u>Programmation des groupes de travail</u>

A plusieurs reprises, la FSU a demandé que « l'accueil du handicap et les conditions de travail des personnels dans les écoles et les établissements » soit une problématique étudiée dans le cadre du CHSCT-SD.

Lors du CHSCT du 14 octobre, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a précisé que selon lui, il fallait quantifier, matérialiser cette problématique afin de pouvoir y apporter des réponses. Il a indiqué qu'il était favorable à la tenue d'un groupe de travail sur ce thème.

La FSU demande donc la tenue d'un groupe de travail dès la rentrée 2015 afin qu'une réelle réflexion sur cette problématique soit engagée dans le cadre du CHSCT-SD.

Mme la Secrétaire générale acte cette demande.

12. <u>Article 14 du règlement intérieur</u>

Ce point est ajouté à l'ordre du jour à la demande de la FSU.

En effet, il est noté dans le règlement intérieur du CHSCT-SD 09 que « *les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail consignées sur les registres santé et sécurité au travail de chaque service font l'objet d'un point fixé à chaque ordre du jour d'une réunion du comité technique spécial qui suit le CHSCT SD* ».

Nous demandons donc que :

- **les membres du CHSCT-SD soient destinataires des registres santé et sécurité afin de les analyser et pouvoir ainsi mettre en œuvre des actions de prévention ;**
- **lors du prochain CTSD ce point soit mis à l'ordre du jour conformément au règlement intérieur du CHSCT.**

La séance est levée à 17H30.

Compte-rendu rédigé par les représentants du personnel FSU siégeant au CHSCT
Marie-Claude Aribaud, Agnès Bronner, Guillaume Estalrich, Hélène Gasulla, Béatrice Rigal

Le CHSCT
Un lieu de prévention active

Les orientations stratégiques qui émanent du CHSCT ministériel en date du 10 juillet 2014 préconisent de « *conforter les CHSCT dans la plénitude de leurs attributions* ». Le CHSCT devient donc un outil majeur pour les personnels comme pour les syndicats.
Pour la FSU, l'action syndicale est essentielle afin de remettre la santé et la place des individus au sein des organisations du travail au cœur des débats et des préoccupations. Notre organisation syndicale travaille et intervient dans ce sens lors des groupes de travail, des visites d'écoles et d'établissements et lors de la tenue des instances.

Ainsi, la FSU en lien avec membres de l'UNSA-Education a pu obtenir :

- l'élaboration et la validation de questionnaires adressés aux établissements ou aux écoles préalablement aux visites, afin d'évaluer les risques psycho-sociaux ;
- la validation des critères permettant de déterminer les visites à réaliser ;
- des visites d'écoles ou d'établissements qui ont abouti à des préconisations de travaux afin de favoriser l'amélioration des conditions de travail (écoles de Tarascon, Bonnac/Le Vernet, Saverdun ; collège de Seix) ;
- la visite d'écoles dans le cadre de restructuration de site comme à Lavelanet ;
- la tenue d'un groupe de travail permettant d'améliorer les conditions de fonctionnement du CHSCT ;
- l'analyse de registres divers afin de mettre en place des actions de prévention.

Tout cela constitue des avancées importantes pour l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail des personnels.

Mais, au sein de la FSU, nous pensons que nous pouvons encore aller plus loin : le CHSCT doit être avant tout le lieu d'une prévention active.
En effet, la qualité du travail ne peut être définie d'une manière unique par l'administration qui s'abrite régulièrement derrière les contraintes budgétaires pour justifier ses choix organisationnels et minimiser leurs implications sur la santé des personnels et la souffrance au travail.
Nous revendiquons donc la capacité des représentants du personnel à faire valoir la position des salariés sur l'organisation du travail et ses critères de qualité. Car comme l'a dit Frédéric Grimaud, lors de sa conférence en Ariège en début d'année, « *ce qui est bon pour moi ne peut être construit sans moi* ».
Et ce, en luttant contre le management désincarné, qui impose aux travailleurs des normes impossibles à atteindre, celles qui donnent l'impression de n'être jamais « à la hauteur ».
Pour cela, nous revendiquons un rapport de forces syndical fort et une ouverture des débats autour du travail car « l*a seule manière de défendre son travail, c'est aussi de l'attaquer*. » (Yves Clot)

Faisons-le ensemble.

Sur toutes les questions liées à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, nous vous invitons à contacter les membres de la FSU qui siègent au CHSCT 09 et à débattre avec eux.

M-C Aribaud (marie-claude.aribaud@ac-toulouse.fr), Agnès Bronner (agnes.bronner@ac-toulouse.fr), Guillaume Estalrich (guillaume.estalrich@ac-toulouse.fr, Hélène Gasulla (Helene.Gasulla@ac-toulouse.fr), Isabelle Richardeau (Isabelle.Richardeau@ac-toulouse.fr), Béatrice Rigal (beatrice.rigal@ac-toulouse.fr),